



B.P. 42

17410 Saint-Martin-de-Ré

05 46 67 76 34

COMITÉ D'ADMINISTRATION N° 1.18

Procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2018

Sont présents :

Philippe GRAND, Guy MALLET, Chantal NUÉ-MORICE, Gérard RUSSO, Bernard VEREZ.

Sont excusés :

Claude BEZAULT, Philippe CARUEL, Jean-Pierre DOMENJOZ, Claude GELFMANN, Antoine GIARD, Jacques LEMOINE, Gérard MARIEAU, Catherine MÉTAIS, Jean-Jacques RÉGAUDIE.

.....

Approbation du PV N° 8.17 du 16 octobre 2017

Approuvé à l'unanimité.

Vœux aux membres du CA

Guy, Président, renouvelle ses vœux aux personnes présentes en rappelant qu'il les a déjà exprimés sur le site à l'ensemble des membres de l'association.

En sa double qualité de résident et de président du CNM il a récemment assisté aux vœux du Maire de Saint Martin qu'il faudra soutenir dans les discussions à venir avec le Département pour la gestion du port.

Évocations sur l'avenir de notre dynamique Association

Reprenant la parole, Guy rappelle qu'il assure la présidence depuis une dizaine d'années pendant lesquelles diverses évolutions positives ont été effectuées. Il estime que le temps est venu de donner un nouvel élan à l'association et, pour cela, de désigner une nouvelle équipe de direction, bien structurée.

C'est pourquoi, s'il est réélu à la suite de la prochaine assemblée générale, il souhaite "passer le témoin" au cours de l'année 2019 et demande doré et déjà à chacun d'y réfléchir.

Bien évidemment il ne quittera pas l'association et restera proche de la nouvelle équipe pour lui apporter son aide quand besoin sera.

Programme 2018

Le programme de cette année est indiqué sur le site et chacun des membres peut aller en prendre connaissance.

Un exemplaire sera adressé par mail à chacun des membres du comité d'administration.

A noter que :

- ce programme pourra faire l'objet d'adaptations liées aux conditions météorologiques et événementielles à venir,

- la date de la "journée sécurité" prévue initialement le samedi 28 avril **est avancée au samedi 21 avril 2018**

Un sauvetage en mer, par hélicoptère, est envisagé pour cette manifestation.

Préparation AG du Vendredi 2 Mars 2018

L'Assemblée Générale de l'Association se tiendra à SAINT MARTIN de RÉ, dans la salle Vauban place de la République, le **vendredi 2 mars 2018 à 18 heures**.

Pour l'installation de la salle il est demandé à ceux qui le peuvent de se rendre sur place vers 10 heures le matin et d'arriver plus tôt l'après-midi, vers 17 heures.

La convocation, à laquelle sera joint un pouvoir pour les personnes ne pouvant se déplacer, sera adressée par mail à chacun des adhérents possédant une adresse mail et par courrier postal aux autres.

Il est nécessaire de prévoir un listing pour l'émargement.

Un apéritif sera servi à l'issue de l'assemblée et, pour les volontaires (prévoir là aussi un listing), un dîner suivra, sans doute au "Skipper" ou à "La Marine". Guy MALLET et Gérard RUSSO s'en occupent et nous tiendrons au courant.

Guy se charge de rédiger et d'envoyer un communiqué de presse aux journaux locaux.

Il est convenu que le Président, le secrétaire et la Trésorière se réuniront chez cette dernière le **lundi 12 février 2018 à 15 heures**, pour préparer cette assemblée avant l'envoi des convocations.

Remise d'une participation au Musée

Le Président souhaite que le Cercle Nautique Martinais, qui, à la suite de diverses manifestations organisées ces dernières années, dispose de fonds suffisants, remette au Musée Ernest Cognacq la somme de 1000,00 € destinée à la restauration du monument historique qui l'abrite et constitue un patrimoine unique sur l'Île de Ré.

Les membres présents lui donnent leur accord.

Cette disposition fera l'objet d'un vote lors de la prochaine Assemblée Générale.

L'avenir du port

Sur demande du Président, Philippe Grand explique à l'assemblée les raisons et les modalités du changement envisagé de gestion du port de plaisance. Cette gestion, du domaine de compétence du Département, avait été déléguée à la Commune pour une durée prenant fin en 2018.

Le Président indique que cette gestion devrait être assurée par le Département à partir de 2019 en vertu de la Loi NOTRe, mais que la Mairie s'y oppose et souhaite la conserver. Des discussions sont en cours entre les deux collectivités territoriales, mais le dialogue n'est pas simple.

Ce sujet a été abordé par la Commission du Port lors de sa réunion du 3 janvier dernier, dont le procès-verbal relate ce qui suit :

"Monsieur DECHELETTE, prend la parole afin de parler du devenir du port :

- Souligne que la loi NOTRe est une catastrophe pour les communes, la mairie se retrouverait amputée de 50 % de son territoire, qu'il est inconcevable d'en perdre la gestion le poumon de Saint Martin de Ré., avec une importance patrimoniale, économique et touristique.

- Le dossier est entre les mains de l'avocat de la commune Me LEVY qui a une autre lecture de la de la loi NOTRe. Il souligne que lorsque qu'une loi est nocive elle doit amendée.

- Rappelle que le conseil municipal a fait toutes les démarches en temps et en heure afin de ne pas perdre la gestion du port...."

Il sera nécessaire de suivre de près l'évolution des discussions et, si nécessaire, soutenir la Mairie dans ses arguments.



B.P. 42

17410 Saint-Martin-de-Ré

05 46 67 76 34

Le point financier

Actuellement le compte-courant est créditeur de 6.698,91 € et le compte sur livret créditeur de 11.133,63 €

La vie de notre site

Le site est toujours très "visité" et semble attirer des internautes de plus en plus nombreux. Il faudra continuer à le faire vivre "en temps réel" en y relatant très rapidement les diverses manifestations et événements organisés.

Planning "Tavernier"

Tout va très bien, les apéros du samedi soir reprennent à partir de ce samedi 27 janvier.

Fête du Coquillage

Elle est prévue le samedi 29 septembre 2018.

Guy indique qu'il s'occupe de l'animation.

Prochaine réunion du C.A.

La prochaine réunion du Comité d'Administration est fixée le lundi 12 mars 2018 à 18 heures, à la casemate.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h30.